



ASSEMBLÉE
NATIONALE

Le 9 janvier 2020

Didier QUENTIN

Député de la Charente-Maritime
Membre de la Commission
des Affaires étrangères
et de la Commission des Affaires
Européennes

Madame Annick DANIS
Présidente du Comité Départemental
Plaisance Pêches 17
11, Rue des Fournières
17940 RIVEDOUX PLAGES

Madame la Présidente, *Chère amie,*

Par une correspondance récente, vous m'avez fait part de vos observations et critiques à l'égard du rapport que j'ai co-rédigé avec mon collègue Jean-Pierre PONT, Député LREM du Pas-de-Calais (Boulogne), au titre de la Commission des affaires européennes, pour évaluer la Politique Commune de la Pêche, au regard de l'objectif de durabilité environnementale.

Tout d'abord, je n'ai malheureusement pas pu vous en adresser un exemplaire papier au regard de nos droits de tirage limités et du fait que nous avons dû envoyer impérativement, conformément à l'usage, un exemplaire à chacune des personnes auditionnées.

Je vous précise d'emblée que notre rapport n'avait pas pour objet de faire une analyse de la pêche de loisir, à laquelle nous sommes très attachés et dont nous ne méconnaissons pas l'impact économique sur nos littoraux ; mais que ce travail s'inscrivait dans la perspective des conséquences du « Brexit » et avec l'objectif de durabilité prévu dans la prochaine Politique Commune de la Pêche.

J'ajoute que les observations formulées sur la pêche de loisir tiennent compte des éléments communiqués par l'IFREMER, ainsi que d'observations scientifiques sur des pratiques pas forcément très vertueuses en Europe, et pas uniquement sur nos façades littorales françaises, où nous pouvons observer une meilleure prise de conscience. Dans tous les cas, il ne s'agit pas d'opposer telle ou telle pêche, entre elles. Toutes ont leur place, à condition de préserver la ressource.

Nous avons fait d'abord un **bilan de l'état des stocks de poissons dans l'Union**. Ces stocks sont dans une meilleure situation que dans le reste du monde, où 93 % restent surexploités ou pleinement exploités. **Dans l'Atlantique nord-est, la situation s'améliore, mais c'est pour la Méditerranée que nous tirons la sonnette d'alarme** et demandons à la Commission européenne d'engager un plan d'urgence pour sauver la pêche. Ce plan devra notamment inclure l'introduction de quotas sur toutes les espèces en Méditerranée !

Nous demandons aussi à ce que le processus de décision qui définit **les limites de captures** soit plus transparent et justifie tout dépassement des avis scientifiques.

Assemblée Nationale

126, rue de l'Université
75355 PARIS 07 SP
Tél. 01 40 63 54 96

E-mail : didier.quentin@assemblee-nationale.fr

Permanence Parlementaire
en Charente Maritime

86, bd de Lattre de Tassigny - 17200 ROYAN
Tél. 05 46 23 99 77

site internet : www.didierquentin.com
E-mail : contact@didierquentin.com

.../...

De plus, le **Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)** dispose de plus de 6 milliards d'euros, notamment pour aider les pêcheurs à opérer cette transition vers une pêche plus durable. Notre rapport demande que la gestion française de ce Fonds soit améliorée, étant donné que seuls 20 % des crédits ont été consommés par la France !

Notre rapport évalue également des outils plus récents de la Politique Commune de la Pêche, et en particulier **l'obligation de débarquement**. Cette mesure vise à interdire aux pêcheurs de rejeter en mer les captures non désirées. A l'échelle mondiale, cela représenterait entre **7 et 8 millions de tonnes** de poissons chaque année.

La plupart des professionnels de la mer sont opposés à cette mesure, en particulier parce que ces « anciens rejets », si l'on peut dire, ne sont pas valorisés. Cette obligation est donc inappliquée.

En conséquence, nous demandons **un moratoire de deux ans sur l'obligation de débarquement**, sous l'autorité des scientifiques et des organisations de pêcheurs. Il faut trouver des mesures d'adaptation à la hauteur de l'enjeu !

Globalement, notre rapport met aussi l'accent sur la nécessité de **renforcer la recherche halieutique en Europe**. Elle est aujourd'hui d'une qualité remarquable, mais ne peut couvrir toutes les espèces. C'est le cas en Méditerranée, où moins de la moitié des débarquements concernent des espèces suivies par les scientifiques !

Nous formulons également des propositions pour **améliorer l'information des consommateurs**, créer un **label public européen** « pêche durable », et **réduire la défiance légitimement exprimée par les pêcheurs à l'encontre des instances européennes, jugées trop contraignantes, technocratiques et lointaines...**

En conclusion, **notre rapport vise à pêcher moins pour pêcher mieux et pour gagner plus** : voilà l'enjeu pour la filière de la pêche européenne, afin de sauver en même temps la ressource (les poissons) et les pêcheurs !

Voilà les éléments d'information que je tiens à porter à votre connaissance, avec le souci de renforcer la pêche française dans son ensemble, et sans exclusive.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, chère Madame la Présidente, à l'expression de mes respectueux hommages.

et de mon très fidèle dévouement.
Avec tous mes vœux pour vous-même et vos proches, ainsi que pour la pêche de loisir.
NB N'hésitez surtout pas à m'appeler sur mon portable, en cas de besoin.

Didier QUENTIN
(Portable : 06 11 30 19 20)